

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	24	Absent non représenté :	1
VOTANTS			30

L'an deux mil quatorze, le 20 Mai à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 20 Mai 2014, après convocation légale reçue le 14 Mai 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Monsieur Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à M. François PANTAGENE), M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Françoise LAFAURE, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Nadia MARTINEZ, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL), M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE).

Etait Absent non représenté :

M. Rémy ARNAUD

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Yannick LIBOUREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Désignation des conseillers communautaires au sein du Syndicat de la
Via Venaissia**

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, explique à l'assemblée que la Communauté de Communes a adhéré en 2002 au Syndicat de la Via Venaissia qui a pour objet la création d'une voie verte reliant Jonquières à Velleron, c'est-à-dire permettant une liaison au cœur du Vaucluse entre la voie cyclable des bords du Rhône (du Léman à la mer) et la voie du Luberon (à hauteur de Robion).

Une grosse ambition pour les collectivités, tant pour les déplacements quotidiens que pour le tourisme et de nombreux projets de développement touristique qui vont pouvoir voir le jour dans un esprit de développement durable au cœur du Vaucluse.

Vu les statuts du Syndicat de la Via Venaissia,

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Vu l'article L 5711-1 alinéa 3 du Code général des Collectivités Territoriale, il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur ses représentants au sein du syndicat, 2 titulaires – 2 suppléants.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE pour représenter la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat au sein du Syndicat de la Via Venaissia les conseillers ci-dessous :

Titulaires :

Nadia MARTINEZ
Pierre GABERT

Suppléants :

Françoise LAFAURE
Didier CARLE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

